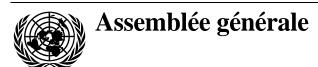
Nations Unies A/62/781/Add.14



Distr. générale 30 mai 2008 Français

Original: anglais

Soixante-deuxième session

Points 140 et 161 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

> Projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2007/08	1 275 653 700
Dépenses prévues pour 2007/08 ^a	1 166 614 800
Montant prévu du solde inutilisé de 2007/08 ^a	109 038 900
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09	1 699 710 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2008/09	1 699 710 000

^a Prévisions au 31 mai 2008.

I. Introduction

- 1. Sous réserve des observations et recommandations formulées ci-après, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09) (A/62/791 et Corr.1).
- 2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MINUAD et des autres éléments qui la concernent directement.
- 3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUAD figure à la fin du présent rapport.

II. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

- 4. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2008, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUAD depuis sa création s'établissait à 1 267 235 127 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 583 056 954 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 684 178 173 dollars. Les liquidités dont la Mission disposait au 27 mai 2008 se chiffraient à 744 millions de dollars, montant comprenant une réserve opérationnelle de 261 millions de dollars représentant trois mois de dépenses (compte non tenu des remboursements aux pays fournisseurs de contingents) et un solde de trésorerie de 483 millions de dollars.
- 5. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 30 avril 2008, les montants à rembourser au titre des contingents et du matériel leur appartenant étaient estimés à 31 677 124 dollars et 22 275 896 dollars, respectivement. Aucune demande d'indemnisation pour cause de décès ou d'invalidité n'a été présentée.
- 6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2008, les chiffres de l'exercice 2007/08 concernant l'occupation des postes de la MINUAD s'établissaient comme suit :

	Autorisés ^a	Pourvus au 30 avril 2008 (situation prévue)	Pourvus au 30 avril 2008 (situation effective)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	240	120	146	(22)
Contingents	19 315	15 536	7 376	53
Police des Nations Unies	3 772	2 157	1 574	27
Unités de police constituées	2 660	1 210	142	88
Personnel recruté sur le plan international	1 507	806	445	45
Personnel recruté sur le plan national	3 415	1 659	972	41

	Autorisés ^a	Pourvus au 30 avril 2008 (situation prévue)	Pourvus au 30 avril 2008 (situation effective)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Personnel temporaire recruté sur le plan international	59	37	16	57
Personnel temporaire recruté sur le plan national	40	30	2	93
Volontaires des Nations Unies	548	417	139	67

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

Le Comité constate que le nombre de postes occupés est inférieur à ce qui était prévu dans le budget de l'exercice 2007/08 (voir A/62/540, par. 24). Il rappelle qu'il avait indiqué craindre des retards par rapport au calendrier de déploiement, sachant que la rapidité avec laquelle les contingents et la police pourraient être déployés pendant la phase de démarrage serait fonction du succès avec lequel on pourrait surmonter les difficultés logistiques et pratiques posées par le sous-développement des infrastructures, les délais d'exécution du mandat et la taille de l'opération (ibid., par. 25).

- 7. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice 2007/08 (voir annexe I). Au 31 mai 2008, leur montant s'élevait à 732 908 700 dollars, alors que le montant brut des crédits ouverts était de 1 275 653 700 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 1 166 614 800 dollars, ce qui représenterait une économie de 109 038 900 dollars et un taux d'exécution de 91 %. Le Comité a été informé que l'estimation de 1 166 614 800 dollars tenait compte des demandes d'achat, mais étant donné le peu de temps qui reste avant la fin de l'exercice, il est douteux que les dépenses puissent atteindre ce niveau. Le Comité fait observer à ce sujet que les 274 millions de dollars de préengagements correspondant aux demandes d'achat additionnelles mentionnées par le Secrétariat n'ont pas encore donné lieu à la comptabilisation d'engagements.
- 8. Le Comité consultatif note que des économies sont prévues à presque toutes les rubriques du budget, principalement en raison de retards observés dans le déploiement des contingents, des unités de police et du personnel civil et dans le lancement des travaux de construction, et de l'absence de soutien logistique autonome dans le cas des contingents de l'ex-Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Mandat et résultats attendus

9. Le Conseil de sécurité a défini dans sa résolution 1769 (2007) le mandat de la MINUAD pour une période initiale de 12 mois. La Mission est placée sous la conduite du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, qui aide le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la

^b Rapport entre le nombre de postes effectivement pourvus et le nombre prévu.

Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre le mandat de la Mission. Les structures d'appui, de commandement et de contrôle de l'opération hybride sont fournies par l'Organisation. En outre, il a été créé à Addis-Abeba un mécanisme commun de soutien et de coordination afin de faciliter une coordination étroite au niveau stratégique pour les questions liées au déploiement de la MINUAD. La liaison entre la Mission et les Envoyés spéciaux pour le Darfour est assurée par l'Équipe conjointe Union africaine-ONU d'appui à la médiation. Cette équipe apporte un soutien technique et administratif aux deux Envoyés spéciaux dans les efforts qu'ils déploient pour redynamiser le processus de paix au Darfour et jouer un rôle de médiation entre les parties au conflit au Darfour.

- 10. La Mission, dont le quartier général est à Al-Fasher, comprend trois secteurs. Les trois bureaux régionaux d'Al-Fasher, de Nyala et d'El Geneina supervisent et coordonnent les opérations au Darfour-Nord, Sud et Ouest, respectivement. Une antenne régionale à Zalingei relève du bureau régional d'El Geneina. La Mission a également créé des bureaux dans des localités importantes en dehors du Darfour, notamment un bureau de liaison à Khartoum, qui partage des locaux avec la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), et le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination à Addis-Abeba. Pour ses activités d'appui, la Mission fera appel à sa base logistique principale à Nyala, base logistique opérationnelle avancée dotée d'installations d'entreposage et de transit à El Obeid et un bureau d'appui, situé dans les locaux de la MINUS, à Port-Soudan. On trouvera des renseignements détaillés sur la structure de la Mission aux paragraphes 5 à 9 du projet de budget (A/62/791 et Corr.1), ainsi que dans les organigrammes figurant dans l'annexe au rapport.
- 11. Le Comité consultatif constate que la Mission se heurte à des problèmes de sécurité et de logistique. Il a appris que la situation actuelle en matière de sécurité, marquée par une escalade de la violence, dans tout le Darfour, pourrait avoir de graves incidences sur le déploiement de la Mission. Jusqu'ici, ce déploiement a été lent pour plusieurs raisons, dont des retards dans la mise au point des arrangements avec les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, la nécessité d'engager de longs pourparlers avec le Gouvernement soudanais concernant la composition de l'opération de maintien de la paix, des retards dans le dédouanement des marchandises à Port-Soudan, le banditisme sur les itinéraires des convois et le manque de moyens sur le marché local pour répondre aux besoins de transport du matériel de la Mission. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, le transport de matériel par la route de Port-Soudan au Darfour, sur une distance d'un peu plus de 2 000 kilomètres, prend actuellement sept semaines en moyenne (voir S/2008/304, par. 15).
- 12. Le plan de déploiement de la Mission vise à déployer 80 % des effectifs autorisés de la MINUAD d'ici à la fin de 2008 (voir S/2008/304, par. 22). Pour ce qui est du personnel civil, l'objectif est de pourvoir tous les postes d'ici à juin 2009 (voir A/62/791 et Corr.1, par. 43). Le Comité consultatif a été informé que le déploiement prévu du personnel militaire et civil ainsi que du personnel de police est fonction de divers facteurs :
- a) La capacité de renforcer sensiblement le corps de génie de la Mission, qui est nécessaire pour construire de nouveaux camps et rénover les camps existants de la MUAS. La Mission demande que, pendant 12 mois, les bataillons arrivant sur le terrain comprennent une capacité de génie limitée. En outre, la MINUAD a

sollicité l'appui, pendant un certain temps, d'unités de génie militaires déployées auprès de la MINUS;

- b) Une amélioration importante du transport des marchandises de Port-Soudan au Darfour. De longs itinéraires de ravitaillement, un réseau routier en mauvais état, une situation imprévisible sur le plan de la sécurité et le manque de capacité de fret commercial pour le transit à l'intérieur du pays posent à la Mission de graves problèmes de déploiement et de réapprovisionnement. Afin d'accélérer et d'accroître le plus possible les livraisons de matériel avant le début de la saison des pluies, la Mission prévoit d'avoir recours aux transports à la fois aérien, terrestre et éventuellement ferroviaire;
- c) La coopération du Gouvernement soudanais pour obtenir des terrains et un accès à l'eau pour les sites de la MINUAD et faciliter le transit rapide sur le territoire soudanais des marchandises à destination du Darfour. La mise à disposition de terrains par le Gouvernement a fait l'objet de longues tractations, et l'utilisation de terrains jusque-là occupés par la MUAS est contestée devant les tribunaux, de multiples entités en revendiquant la propriété.

B. Ressources nécessaires

- 13. Le montant brut total des dépenses inscrites au projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2008/09 s'élève à 1 699 710 000 dollars (montant net : 1 679 336 100 dollars), soit une augmentation de 424 056 300 dollars (33,2 %) par rapport au montant brut de 1 275 653 700 dollars alloué pour l'exercice 2007/08. Cette augmentation s'explique essentiellement par des augmentations au titre :
- a) Du personnel militaire (306 742 500 dollars), de la police (155 623 300 dollars) et du personnel civil (90 662 700 dollars), dont les niveaux de déploiement ont été supérieurs aux prévisions;
- b) Du transport aérien (143 242 100 dollars), par suite de la multiplication des patrouilles aériennes et des mouvements de personnel et de marchandises du fait du niveau de déploiement plus élevé de la Mission.

Les augmentations sont en partie compensées par la diminution des ressources nécessaires au titre des achats de matériel et des services relatifs aux installations et aux infrastructures (257 730 200 dollars), des transmissions (8 926 500 dollars), de l'informatique (7 208 400 dollars) et des transports terrestres (21 286 400 dollars) qui, pour l'essentiel, étaient inscrites au budget de 2007/08. Il est également prévu une augmentation des ressources nécessaires au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel (8 053 300 dollars), principalement en raison de la hausse des frais d'acheminement du matériel de l'ONU dans la zone de la Mission et des dépenses à prévoir au titre de l'appui à la réinsertion des ex-combattants.

14. Comme indiqué au paragraphe 47 du projet de budget (A/62/791 et Corr.1), les prévisions de dépenses ont été établies sur la base de gains d'efficacité d'un montant de 3 667 300 dollars obtenus grâce au partage, avec la MINUS, des coûts afférents à trois aéronefs et des frais de location de liaisons entre Khartoum et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et entre El Obeid et Khartoum.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectifs autorisés (2007/08)ª	Effectifs autorisés/proposés (2008/09) ^a
Observateurs militaires	240	240
Contingents ^a	19 315	19 315
Police des Nations Unies	3 772	3 772
Unités de police constituées	2 660	2660

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

15. Le montant estimatif des dépenses au titre de la rubrique Militaires et personnel de police pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 s'élève à 741 942 100 dollars, soit une augmentation de 462 365 800 dollars (165,4 %) par rapport au crédit alloué pour 2007/08. L'augmentation des ressources demandées est due essentiellement au fait que la moyenne mensuelle des effectifs déployés a été supérieure aux prévisions. Comme il ressort du tableau présenté ci-dessus, la Mission prévoit un déploiement intégral au cours de l'exercice 2008/09. Les prévisions relatives à la rubrique Militaires et personnel de police tiennent compte des abattements suivants pour délais de déploiement : 15 % pour les observateurs militaires, 30 % pour les contingents, 30 % pour la police des Nations Unies et 30 % pour les unités de police constituées (voir A/62/791 et Corr.1, par. 49). À sa demande, le Comité consultatif a reçu un calendrier actualisé de déploiement, qui indique l'effectif moyen de déploiement et des taux d'abattement pour délai de déploiement qui sont inférieurs aux abattements inscrits au budget (voir annexe II). Les difficultés qui pourraient perturber le calendrier de déploiement arrêté sont examinées au paragraphe 12 ci-dessus.

16. Le Comité consultatif note que le coût quotidien moyen des rations destinées aux contingents et aux unités de police constituées est de 26,18 dollars à la MINUAD et de 6,34 dollars à la MINUS. Le coût total des rations destinées aux deux catégories de personnel est estimé à 190 867 400 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la différence de coût était essentiellement due au fait que le coût indiqué pour la MINUAD comprenait les frais de transport par avion des rations vers les différents sites du Darfour, tandis que les rations de la MINUS sont principalement transportées par la route vers les entrepôts (un par secteur). Le Comité consultatif souligne à quel point il importe d'assurer un approvisionnement ininterrompu de rations de qualité satisfaisante aux contingents. Il estime qu'il y a lieu de procéder, à titre prioritaire, à un examen des différentes possibilités qui permette de dégager les solutions les plus efficientes, notamment en ce qui concerne le transport des rations, et d'en communiquer les conclusions à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport recommandé au paragraphe 34 ci-après.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectifs autorisés (2007/08)ª	Effectifs autorisés/proposés (2008/09)ª
Personnel recruté sur le plan international	1 507	1 495
Personnel recruté sur le plan national ^b	3 415	3 415
Volontaires des Nations Unies ^c	548	548
Postes de temporaire	99	99
Personnel fourni par des gouvernements	6	6

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

- 17. Le Secrétaire général propose une diminution nette de 12 postes d'agent recruté sur le plan international. Ces 12 postes (1 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 3 agents du Service mobile) composent le Bureau des auditeurs résidents. Ils sont inscrits au budget du compte d'appui pour 2008/09 et ne figurent donc plus au tableau d'effectifs de la Mission. Les dépenses relatives au personnel civil pour l'exercice 2008/09 sont estimées à 203 689 100 dollars, soit une augmentation de 90 662 700 dollars (80,2 %) par rapport au montant de 113 026 400 dollars alloué pour 2007/08. Comme il ressort du tableau du paragraphe 48 du projet de budget, le déploiement intégral du personnel civil devrait avoir été effectué au 30 juin 2009. Toutefois, les prévisions de dépenses prennent en compte les taux de vacance de postes suivants : 30 % pour le personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies et le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 20 % pour le personnel fourni par des gouvernements.
- 18. La Mission a connu d'importantes difficultés en matière de recrutement du personnel civil, notamment en raison des conditions éprouvantes de vie et de travail. Le Comité consultatif a été informé que 44 personnes sélectionnées pour un recrutement sur le plan international à la MINUAD avaient décliné l'offre et que 14 fonctionnaires avaient démissionné. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'équipe d'intervention mentionnée au paragraphe 43 du rapport (A/62/791 et Corr. 1) était en fait un groupe composé de 12 postes (1 P-4, 2 P-3, 5 agents du Service mobile et 4 agents recrutés sur le plan national), spécialisé dans le recrutement, et non une équipe du Siège affectée à la Mission pendant la phase de démarrage. Le Comité a aussi été informé que la Mission avait été autorisée, à titre exceptionnel, à effectuer des recrutements jusqu'à la classe D-1. Le Groupe du recrutement n'étudie pas les demandes mais reçoit de la Division du personnel une liste de candidats présélectionnés. La priorité est accordée aux recrutements des hauts responsables et du personnel d'appui aux missions.
- 19. Le Comité consultatif rappelle la recommandation qu'il a formulée dans son rapport sur le projet de budget de la MINUAD pour l'exercice 2007/08 (A/62/540, par. 35) et dans laquelle il déclarait que la structure de la Mission, l'allocation finale des postes et leur classe devaient demeurer à l'examen pendant tout le déploiement de la Mission. Il a également exprimé l'espoir que le budget de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 refléterait l'expérience acquise et

b Comprend les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Postes financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

serait revu à la lumière de la charge de travail effective ainsi que de la justification de tous les postes demandés, compte tenu des recommandations formulées dans le même rapport (ibid., par. 36 à 74). Aucune disposition n'a été prise dans le projet de budget de l'exercice 2008/09 pour appliquer cette recommandation. Le Comité consultatif comprend bien qu'au moment où a commencé l'élaboration du budget, à savoir un mois après la mise en place de la Mission intervenue le 1^{er} janvier 2008, on ne pouvait pas procéder à un examen sur la base d'une expérience acquise. Il recommande donc que l'examen demandé soit effectué dans le cadre d'un rapport qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, comme recommandé au paragraphe 34 ci-après.

Équipe conjointe d'appui à la médiation

- 20. Dans une lettre datée du 7 mars 2008, le Contrôleur a informé le Président du Comité consultatif, qu'à l'issue de consultations entre l'ONU et l'Union africaine, il avait été décidé que le moyen le plus rationnel et efficace de progresser consistait à continuer d'intégrer à la MINUAD les activités de l'Envoyé spécial des Nations Unies, plutôt que de créer une structure indépendante distincte, comme il avait été envisagé à la suite du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'Opération hybride au Darfour, en date du 5 juin 2007 (S/2007/307/Rev.1) Le Contrôleur a également indiqué que, dans une lettre datée du 1^{er} février 2008, le Secrétaire général avait informé le Conseil de sécurité de sa décision de proroger le mandat de l'Envoyé spécial jusqu'au 30 juin 2008 et de poursuivre l'appui de la MINUAD aux efforts de médiation des Envoyés spéciaux de l'Union africaine et des Nations Unies. Les membres du Conseil de sécurité avaient accueilli favorablement la décision du Secrétaire général à cet égard (voir S/PV.5832).
- 21. L'approbation du Comité consultatif a donc été sollicitée pour la reconduction des 18 postes de temporaire constituant l'Équipe conjointe d'appui à la médiation (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 3 P-5, 4 P-4 et 6 P-3) durant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008. Ces postes devaient être financés par redéploiement des ressources budgétaires actuelles de la MINUAD, les dépenses devant être indiquées dans le rapport d'exécution du budget de la Mission en 2007/08. Il était estimé que les dépenses de personnel étaient de l'ordre de 1,9 million de dollars. Étant donné la date de la lettre du Contrôleur, le Comité a décidé de repousser l'examen de la poursuite du financement de l'Équipe conjointe au titre de l'assistance temporaire et de revenir sur la question dans le contexte de son examen du projet de budget de 2008/09.
- 22. Comme il est indiqué au paragraphe 17 du projet de budget, les efforts conjoints de médiation devraient se poursuivre durant l'exercice budgétaire étant donné que les pourparlers de paix devaient continuer en 2008/09, et il est prévu que le mandat de l'Envoyé spécial sera prorogé. En conséquence, le budget comprend des crédits afférents à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Darfour et à l'Équipe conjointe d'appui à la médiation, qui englobe 18 postes de temporaire, y compris l'Envoyé spécial. Le Comité consultatif ne fait pas objection à la reconduction des postes de temporaire.
- 23. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 9 mai 2008, le Secrétaire général a indiqué qu'il s'employait, avec le Président de l'Union africaine, à nommer un médiateur en chef conjoint qui résiderait à plein temps au Soudan

(S/2008/304, par. 53). Ayant demandé quels seraient le rôle et les responsabilités du médiateur en chef, le Comité consultatif a été informé que cette personne serait chargée : a) de s'entretenir avec les parties de façon continue et soutenue afin de les amener à la table des négociations; b) d'organiser des pourparlers de fond et d'exercer sa médiation dans le cadre des négociations finales; c) de se concerter avec les partenaires régionaux et internationaux ainsi qu'avec les éléments essentiels de la société civile et autres parties prenantes; d) d'assurer une coordination étroite avec la MINUS, la MINUAD et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT); et e) de diriger et superviser les travaux de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation. Le Comité a également appris que, suivant les progrès accomplis en matière de médiation, il pourrait être nécessaire d'apporter aux effectifs et autres ressources nécessaires pour l'Équipe conjointe des modifications dont l'ordre de priorité serait fixé dans le projet de budget de la MINUAD pour 2008/09. Le Comité consultatif recommande que le rapport demandé au paragraphe 34 ci-dessous fasse le point de la question.

3. Dépenses opérationnelles

Montant alloué 2007/08	Montant proposé 2008/09
883 051 000 dollars	754 078 800 dollars

24. Le montant estimatif des ressources opérationnelles nécessaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 représente, par rapport au montant alloué pour 2007/08, une diminution de 128 972 200 dollars (14,6 %), qui s'explique essentiellement par la réduction des fonds nécessaires pour les installations et les infrastructures concernant l'acquisition de matériel, de services de construction et de fournitures pour la défense des périmètres, étant donné que les principales acquisitions et activités de construction étaient déjà budgétisées et prévues pour la période actuelle. Cette diminution est en partie neutralisée par l'augmentation des fonds nécessaires pour le transport aérien en raison de l'intensification des patrouilles aériennes militaires et des mouvements de personnel et de marchandises résultant de niveaux de déploiement plus élevés.

Installations et infrastructure

25. Comme il est noté aux paragraphes 92 et 93 du projet de budget, le montant de 332 243 300 dollars au titre des installations et de l'infrastructure comprend un montant de 61 623 000 dollars pour l'achat de matériel; 159 117 500 dollars pour les services de construction; 54 007 000 dollars pour les carburants et lubrifiants; 37 353 200 dollars pour le remboursement au titre du soutien autonome; et 20 142 600 dollars au titre de la location de locaux et de matériel de bureau, des services d'entretien, des services de sécurité, des services d'aménagement et de rénovation, des pièces de rechange et des fournitures. Les services de construction comprennent principalement la construction de camps militaires, de bureaux et de logements préfabriqués pour les militaires, le personnel de police et le personnel civil, et la construction de 68 postes de police pour les unités de police constituées dans les camps destinés aux personnes déplacées.

08-36029 **9**

26. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que la société Pacific Architectural Enterprises (PAE) fournissait des services logistiques à la Mission, qui permettront d'exécuter d'autres activités dans un environnement sûr. Sur les quatre principaux sites, la société clôture les périmètres, construit des routes d'accès et des routes intérieures, et met en place un système d'alimentation électrique; elle établit aussi des camps de transit de 1 250 personnes à Al-Fasher, Nyala et El Geneina, un camp de transit de 200 personnes à la base opérationnelle avancée de Nyala, construit la structure d'un hôpital de niveau 3 dans cette localité et d'un hôpital de niveau 1 à Zalingei. La PAE fournit également des services de restauration à Al-Fasher et Nyala. Toutes les activités décrites plus haut devraient être achevées d'ici au 14 juillet 2008. Le Comité a également été informé qu'une fois que les services logistiques fournis par la société auraient pris fin, la MINUAD entreprendrait d'autres activités dans les quatre grands camps qui avaient déjà été utilisés, en recourant à des sociétés spécialisées dans le génie militaire, en passant des contrats de construction et de travail au niveau local, des contrats de travaux au niveau international et en utilisant les capacités internes (voir résolution 62/232 de l'Assemblée générale, par. 21 à 27). Le Comité note, comme indiqué au paragraphe 12 plus haut, que le calendrier prévu pour le déploiement dépend directement de l'achèvement dans les délais requis des projets de construction.

Transports aériens

- 27. Comme il est indiqué dans le projet de budget, les difficultés du terrain au Darfour continueront d'entraver les déplacements, d'où un large recours aux moyens aériens (A/62/791, par. 42). En plus du transport de personnel et de fret, l'appui aérien apportera aussi des moyens opérationnels qui permettront de créer un environnement sûr par le déploiement de 3 avions de surveillance opérationnelle, 9 hélicoptères à usage tactique et 18 hélicoptères utilitaires. Le budget autorise également une certaine souplesse car il permet de recourir à des aéronefs utilitaires civils en attendant le déploiement de tous les hélicoptères utilitaires militaires par les pays fournissant des contingents.
- 28. Le montant estimatif de 226 716 200 dollars au titre des transports aériens pour l'exercice 2008/09 permettra de financer la location et l'exploitation de 14 avions et 39 hélicoptères, compte tenu d'un abattement pour délais de déploiement de 15 %. Les ressources demandées reflètent également les arrangements relatifs à la participation aux coûts avec la MINUS concernant deux avions et un hélicoptère de transport lourd. Le coût des avions sera partagé sur la base de 30-70 %, la MINUAD prenant à sa charge 70 % des frais, et celui de l'hélicoptère sera partagé à égalité.
- 29. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que 30 appareils (4 avions et 26 hélicoptères) avaient été attribués à la MINUAD au 16 mai 2008, dont 22 ont été déployés au Darfour, 3 ont été positionnés à Khartoum, en raison du manque d'espace de stationnement au Darfour, et 5 ont été stationnés à El Obeid en attendant l'autorisation des autorités de l'aviation civile soudanaise. La MINUAD partage actuellement sept appareils avec la MINUS (5 avions et 2 hélicoptères).
- 30. Notant que le budget pour l'exercice 2007/08 avait prévu des ressources pour 49 appareils, dont 30 seulement avaient été fournis, le Comité consultatif a demandé s'il était probable que les 53 appareils seraient déployés comme prévu. Il a été informé que les négociations se poursuivaient avec les États Membres afin d'obtenir les 20 appareils supplémentaires (8 avions et 12 hélicoptères) et que l'abattement de

15 % pour délais de déploiement avait été institué pour tenir compte des retards éventuels. Le Comité consultatif recommande que le rapport demandé au paragraphe 34 ci-après contienne une mise à jour sur le déploiement des appareils.

4. Questions diverses

Collaboration et coordination avec d'autres entités

- 31. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, au paragraphe 32 de sa résolution 62/232, a prié le Secrétaire général de continuer à examiner, sans préjudice des mandats, ressources, rôles, et zones d'activités distinctes de la Mission des Nations Unies au Soudan et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, les possibilités de synergie et de coopération entre les deux missions, et de lui faire rapport à ce sujet lorsqu'il lui présentera les budgets de ces missions pour 2008/09. Une description des secteurs actuels de coopération figure au paragraphe 44 du rapport sur le financement de la MINUAD pour 2008/09 (A/62/791 et Corr.1). Sur sa demande, le Comité a été informé qu'un mémorandum d'accord entre la MINUS et la MINUAD, visant à énoncer les clauses et conditions régissant le partage des services communs et les niveaux de remboursement respectifs, était en cours d'élaboration. Il est prévu que ces deux missions partageront des services communs, entre autres, dans les domaines ci-après : installations, sécurité, opérations aériennes, opérations de contrôle des mouvements, gestion des biens, transports et services médicaux. Comme indiqué dans le projet de budget (ibid., par. 45), la MINUAD a l'intention de continuer à chercher à renforcer sa coopération avec d'autres opérations de maintien de la paix dans la région, notamment la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT), la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB).
- 32. Le Comité consultatif note que, comme indiqué aux paragraphes 24, 25 et 32 du projet de budget, au cours de l'exercice 2008/09, la priorité sera accordée à la mise en place et à la bonne marche des mécanismes de liaison entre la Mission et la communauté humanitaire. Les activités seront réalisées en étroite coopération avec la MINUS et sous l'égide du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'assistance humanitaire qui est également Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la MINUS. En outre, les arrangements initiaux pour la coordination de l'Opération humanitaire au Darfour seront évalués pendant l'exercice budgétaire, en vue de déterminer si l'environnement opérationnel permet une intégration accrue entre les activités de maintien de la paix et les activités de coordination de l'assistance humanitaire de la MINUAD (voir A/62/540, par. 61). L'équipe d'évaluation comprendra les différents intervenants du système des Nations Unies, dont la MINUAD, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'assistance humanitaire pour le Soudan, la MINUS, le Bureau de coordination des affaires humanitaires, les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies.
- 33. Le Comité consultatif recommande qu'une description détaillée des faits nouveaux concernant la coordination et la collaboration entre la MINUAD, les autres missions déployées dans la région et l'équipe de pays des Nations Unies soit fournie dans le rapport qui doit être soumis à l'Assemblée générale, à sa soixante-troisième session (voir par. 34 ci-après).

IV. Conclusions

34. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUAD pour la période allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 115 du projet de budget pour la Mission (A/62/791 et Corr.1). Comme le Comité consultatif l'a noté au paragraphe 12 cidessus, le plan de déploiement sur la base duquel le projet de budget est établi dépend d'un certain nombre de facteurs. En outre, le projet de budget, élaboré par la Mission un mois après sa création, n'est pas fondé sur les données d'expérience acquises lors de l'exécution du budget antérieur. Néanmoins, le Comité reconnaît qu'une fois que la Mission aura dépassé la phase de démarrage, les dépenses s'accéléreront et le besoin de fonds suffisants deviendra aigu. Compte tenu de ce qui précède, le Comité ne dispose d'aucun élément sur lequel se fonder pour recommander une ouverture de crédit autre que celle proposée par le Secrétaire général. En conséquence, afin de disposer d'un financement suffisant pour assurer le fonctionnement de la Mission, le Comité recommande que l'Assemblée approuve une ouverture de crédit d'un montant de 1 699 710 000 de dollars, sous réserve de la présentation du rapport intérimaire dont il recommande l'établissement ci-après. Toutefois, compte tenu des incertitudes exposées dans les paragraphes ci-dessus et eu égard aux dépenses constatées à ce jour (voir par. 7 ci-dessus), le Comité recommande la mise en recouvrement d'un montant de 849 855 000 dollars comme suit : 141 642 500 dollars pour la période allant du 1er au 31 juillet 2008; et 708 212 500 dollars pour la période allant du 1er août au 31 décembre 2008, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui soumettre, avant le 30 novembre 2008, un rapport sur l'exécution du budget, de manière à pouvoir réviser l'ouverture de crédit et procéder à une nouvelle mise en recouvrement, si besoin est. Ce rapport devrait également rendre compte de l'examen en cours de la structure de la Mission et porter sur les autres questions évoquées dans la résolution 62/232 de l'Assemblée générale. Le Comité escompte que le rapport sur l'exécution du budget pendant l'exercice 2007/08 sera présenté en même temps.

Documentation

- Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/791 et Corr.1)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/540)
- Résolution 62/232 de l'Assemblée générale
- Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2008/304)
- Résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

		1 ^{er} juillet 2007	-31 mai 2008	1 ^{er} -30 juin	Prévisi	on au 30 juin 200	8	
	Montant réparti (1)	Dépenses	Solde inutilisé $(3) = (1) - (2)$	2008 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives et dépenses prévues (5) = (2) + (4)	prévu	Écart en pourcentage $(7) = (6)/(1)$	Explication des écarts
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	2 635,6	4 039,4	(1 403,8)	671,2	4 710,6	(2 075,0)	-79	Taux de déploiement des observateurs militaires plus élevé que prévu
Contingents	211 663,1	155 502,0	56 161,1	31 798,5	187 300,5	24 362,6	12	Absence de soutien logistique autonome pour les contingents qui constituaient la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et retards pris dans le déploiement des contingents
Police des Nations Unies	42 467,8	35 724,5	6 743,3	6 745,0	42 469,5	(1,7)	0	
Unités de police constituées	22 809,8	8 523,9	14 285,9	3 150,8	11 674,7	11 135,1	49	Retard pris dans le déploiement des unités de police constituées
Total partiel	279 576,3	203 789,8	75 786,6	42 365,5	246 155,3	33 421,0	12	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	84 410,7	27 081,5	57 329,2	29 599,2	56 680,7	27 730,0	33	Retard pris dans le déploiement du personnel recruté sur le plan international
Personnel recruté sur le plan national	17 401,0	9 737,0	7 664,0	1 867,0	11 604,0	5 797,0	33	Retard pris dans le déploiement du personnel recruté sur le plan national

		1 ^{er} juillet 2007-	-31 mai 2008	1 ^{er} -30 juin	Prévisi	on au 30 juin 200			
	Montant réparti (1)	Dépenses	Solde inutilisé $(3) = (1) - (2)$	2008 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives et dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé $prévu$ $(6) = (1) - (5)$	Écart en pourcentage $(7) = (6)/(1)$	Explication des écarts	
Volontaires des Nations Unies	6 471,6	2 935,0	3 536,6	3 055,4	5 990,4	481,2	7	Retard pris dans le déploiement des Volontaires des Nations Unies	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			1 116,6	504,5	4 131,0	612,1	13	Retard pris dans le déploiement du personnel occupant des postes de temporaire	
Total partiel	113 026,4	43 380,0	69 646,4	35 026,1	78 406,1	34 620,3	31		
Dépenses opérationnelles									
Personnel fourni par des gouvernements	155,8	13,4	142,4	-	13,4	142,4	91	Retard pris dans le déploiement du personnel	
Observateurs électoraux civils	_	_	_	_	_	_	0		
Consultants	400,8	497,6	(96,8)	66,8	584,4	(163,6)	-41	Engagement de membres de l'Équipe conjointe d'appui à la médiation dans le cadre d'arrangements contractuels	
Voyages	5 233,6	1 246,4	3 987,2	335,5	1 582,0	3 651,6	70	Retard pris dans le déploiement du personnel de la Mission	
Installations et infrastructures	589 973,5	300 140,1	289 833,4	273 791,4	573 931,5	16 042,0	3	Légers retards pris par les projets de construction, absence de soutien logistique autonome pour les contingents qui constituaient la MUAS et retards pris dans le déploiement des unités de police constituées	
Transports terrestres	73 600,0	44 354,8	29 245,2	28 451,2	72 805,9	794,1	1	Diminution des besoins concernant l'entretien et le carburant compte tenu des délais d'approvisionnement, et retard pris dans le déploiement du personnel civil	

		1 ^{er} juillet 2007	-31 mai 2008	1 ^{er} -30 juin	Prévisi			
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé $(3) = (1) - (2)$	2008 : dépenses prévues (4)	Dépenses effectives et dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé $prévu$ (6) = (1) - (5)	Écart en pourcentage $(7) = (6)/(1)$	Explication des écarts
Transports aériens	83 474,1	77 397,2	6 076,9	3 505,3	80 902,5	2 571,6	3	Retard pris dans le déploiement des unités d'aviation militaire et du personnel de la Mission
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	_	-	-	-	0	
Transmissions	56 574,3	24 851,9	31 722,4	22 672,5	47 524,5	9 049,8	16	Absence de soutien logistique autonome pour les contingents qui constituaient la MUAS et retards pris dans le déploiement du personnel en uniforme
Informatique	31 609,4	21 304,7	10 304,7	8 865,9	30 170,7	1 438,7	5	Retard pris dans le déploiement du personnel de la Mission
Services médicaux	9 021,9	470,7	8 551,2	4 094,3	4 564,9	4 457,0	49	Absence de soutien logistique autonome pour les contingents qui constituaient la MUAS et retards pris dans le déploiement du personnel en uniforme
Matériel spécial	1 386,9	-	1 386,9	363,3	363,3	1 023,6	74	Absence de soutien logistique autonome pour les contingents qui constituaient la MUAS et retards pris dans le déploiement du personnel en uniforme
Fournitures, services et matériel divers	30 620,7	15 462,0	15 158,7	13 168,3	28 630,4	1 990,3	7	Moindres livraisons de matériel appartenant aux Nations Unies
Projets à effet rapide	1 000,0	-	1 000,0	1 000,0	1 000,0	_	0	
Total partiel	883 051,0	485 739,0	397 312,0	356 314,5	842 053,5	40 997,5	5	
Total brut	1 275 653,7	732 908,7	542 745,1	433 706,2	1 166 614,8	109 038,9	9	

Calendrier de déploiement révisé de la police militaire et du personnel civil de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice 2008/09

Militaires et personnel de police Observateurs militaires 240 Plan précédente 240 240 240 240 240 240 240 24	26 15
Plan précédent ^a 240 240 240 240 240 240 240 240 240 240	
Plan révise ^b 140 150 150 160 160 170 170 180 180 200 220 240 177 Contingents 19 315 7 376 Plan précédent ^a Plan révise ^b 9 629 10 725 12 260 13 480 14 786 15 986 16 226 17 026 17 266 18 322 18 590 19 315 15 301 Police des Nations Unies 3 772 Plan révise ^b 2 936 3 160 3 310 3 460 3 610 3 772 3 772 3 772 3 772 3 772 3 772 3 772 3 772 3 3 77	
Contingents 19 315 7 376 Plan précédent ^a 14 215 15 015 15 815 17 115 18 040 19 315	
Plan précédent ^a 14 215 15 015 15 815 17 115 18 040 19 315 19 315 19 315 19 315 19 315 19 315 19 315 19 315 17 950 Plan révisé ^b 9 629 10 725 12 260 13 480 14 786 15 986 16 226 17 026 17 266 18 322 18 590 19 315 15 301 Police des Nations Unies 3 772 1 574 Plan précédent ^a 2 936 3 160 3 310 3 460 3 610 3 772	15
Plan révisé ^b 9 629 10 725 12 260 13 480 14 786 15 986 16 226 17 026 17 266 18 322 18 590 19 315 15 301 Police des Nations Unies 3 772 1 574 Plan précédent ^a 2 936 3 160 3 310 3 460 3 610 3 772 3 77	15
Police des Nations Unies 3 772 1 574 Plan précédent ^a 2 936 3 160 3 310 3 460 3 610 3 772 3 77	15
Plan précédent ^a Plan précédent ^a Plan révisé ^b 2 936 3 160 3 310 3 460 3 610 3 772 3 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72 72	
Plan révisé ^b 2 342 2 598 2 854 3 110 3 303 3 462 3 522 3 582 3 642 3 702 3 762 3 772 3 304 Unités de police constituées 2 660 Plan précédent ^a 1 960 2 240 2 660 2 600 2 660 2 600	
Plan révisé ^b 2 342 2 598 2 854 3 110 3 303 3 462 3 522 3 582 3 642 3 702 3 762 3 772 3 304 Unités de police constituées 2 660 Plan précédent ^a 1 960 2 240 2 660 2 600	
Plan précédent ^a 1 960 2 240 2 660 2 600	8
Plan révisé ^b 420 840 980 1 400 1 400 1 680 1 820 1 960 2 100 2 240 2 380 2 660 1 657 Total, militaires et personnel de police Plan précédent ^a 19 351 20 655 22 025 23 475 24 550 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 20 439 Plan révisé ^b 12 531 14 313 16 244 18 150 19 649 21 298 21 738 22 748 23 188 24 464 24 952 25 987 20 439 Personnel civil Personnel recruté sur le plan international 1 495 445	
Total, militaires et personnel de police Plan précédent ^a Plan révisé ^b 19 351 20 655 22 025 23 475 24 550 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 24 330 Plan révisé ^b 12 531 14 313 16 244 18 150 19 649 21 298 21 738 22 748 23 188 24 464 24 952 25 987 20 439 Personnel civil Personnel recruté sur le plan international 1 495 445	
Plan précédent ^a Plan précédent ^a Plan révisé ^b 19 351 20 655 22 025 23 475 24 550 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 25 987 24 330 Plan révisé ^b 12 531 14 313 16 244 18 150 19 649 21 298 21 738 22 748 23 188 24 464 24 952 25 987 20 439 Personnel civil Personnel recruté sur le plan international 1 495 445	35
Plan révisé ^b 12 531 14 313 16 244 18 150 19 649 21 298 21 738 22 748 23 188 24 464 24 952 25 987 20 439 Personnel civil Personnel recruté sur le plan international 1 495 445	
Personnel civil Personnel recruté sur le plan international 1 495 445	
Personnel recruté sur le plan international 1 495 445	16
international 1 495 445	
Plan précédent ^a 960 1 012 1 064 1 114 1 165 1 215 1 265 1 315 1 365 1 416 1 460 1 495 1 237	
Plan révisé ^b 677 750 822 893 963 1 033 1 102 1 170 1 238 1 305 1 371 1 437 1 063	14
Personnel recruté sur le plan national 3 415 972	14
Plan précédent ^a 2 142 2 258 2 374 2 490 2 606 2 722 2 838 2 954 3 070 3 186 3 302 3 415 2 780	14
Plan révisé ^b 1 615 1 762 1 908 2 054 2 200 2 346 2 491 2 636 2 781 2 925 3 069 3 213 2 417	14

	Effectifs autorisés/ Effectifs proposés	Effectifs déployés au 30 avril 2008	31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	28 févr.	31 mars	30 avril	31 mai		Moyenne 2008/09	Taux de déploiement tardif
Volontaires des Nations Unies	548	139														
Plan précédent ^a			324	344	364	384	404	424	444	464	484	504	524	548	434	
Plan révisé ^b			302	329	356	382	408	434	460	485	510	535	540	545	441	-2
Total, personnel civil																
Plan précédent ^a			3 426	3 614	3 802	3 988	4 175	4 361	4 547	4 733	4 919	5 106	5 286	5 458	4 451	
Plan révisé ^b			2 594	2 841	3 086	3 329	3 571	3 813	4 053	4 291	4 529	4 765	4 980	5 195	3 921	12

^a Plan de déploiement présenté dans le budget correspondant à l'exercice 2008/09, compte non tenu d'un taux de déploiement tardif de 15 % pour les observateurs militaires, de 30 % pour les autres catégories de militaires et le personnel de police et de 30 % pour le personnel civil.

^b Plan révisé afin de tenir compte des calendriers de déploiement et de recrutement les plus récents fondés sur l'information disponible au 16 mai 2008.